

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 22 et 23 juin 2023**

**CD20230622\_66  
id. 1631**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).*

*Sont absents :*

*Monsieur WEILL.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022**

---

Madame la vice-Présidente a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 14 961,78 € qui se décompose comme suit :

**– INVESTISSEMENT**

Recettes .....	3 564,32 €
Excédent 2021 .....	7 471,60 €
Dépenses .....	7 860,33 €
Sous-total .....	<b>3 175,59 €</b>
Restes à réaliser en dépenses .....	3 878,28 €
<b>Déficit d'investissement .....</b>	<b>- 702,69 €</b>

**– FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	452 149,46 €
Excédent 2021 .....	40 852,35 €
Dépenses .....	477 337,34 €
<b>Excédent de fonctionnement .....</b>	<b>15 664,47 €</b>

La section d'investissement a enregistré une dépense liée à l'acquisition d'ordinateurs portables pour les chargés d'opérations, de postes informatiques fixes pour le service administratif et de licences office pour tous.

Les restes à réaliser concernent l'acquisition d'un logiciel « Sis Marchés » pour la constitution et le suivi des dossiers de consultation des marchés pour les communes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 860,33 € et se décomposent comme suit :

Acquisition de logiciels	1 815,86 €
Matériel informatique et de téléphonie	6 044,47 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 564,32 € et correspondent aux écritures d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 477 337,34 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 27 028,87 €, soit 5,7 % des dépenses réelles ;

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 446 741,19 €, soit 94,3 % des dépenses réelles (7 emplois à temps complet – ETP) ;

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2,96 € ;

- les écritures d'ordre : 3 564,32 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 452 149,46 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 2 220,07 € ;

- la participation départementale (chapitre 74) a été versée à hauteur de 449 828 €, représentant 99,5% des recettes réelles ;

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,39 € ;

- les atténuations des charges (chapitre 013) : 100 €.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion de Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant Tarn et Garonne conseils collectivités ;
- Approuve, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe de Tarn et Garonne conseils collectivités, lequel fait apparaître un excédent global de 14 961,78 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
  - excédent d'investissement reporté (compte 001) : 3 175,59 €
  - couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 702,69 €
  - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 14 961,78 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1899-DE-1-1
---

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE